

# 2023



## Rapport d'activité



# Un projet innovant et ambitieux

Dans le cadre de son Schéma Directeur d'Assainissement (SDA), de nombreux travaux de mise en séparatif des réseaux d'assainissement sont programmés par le SYSEG entre 2020 et 2030. Alors que le syndicat a déjà pu bénéficier d'une dérogation par les services de l'État à l'atteinte de l'objectif de réduction à 5% des déversements d'eaux usées au milieu naturel, la directive européenne « Eaux Résiduaire Urbaines » va très prochainement définir de nouveaux objectifs et de nouvelles règles plus ambitieuses.

Conscient des efforts organisationnels et financiers conséquents pour l'atteinte de ses futurs objectifs, le SYSEG a décidé d'innover. Il initie aujourd'hui une nouvelle méthodologie pour mener à bien ses missions. C'est le cas pour un projet mené sur la commune de Mornant, sur le quartier de la Condamine totalisant 16 hectares et 200 propriétés individuelles, où deux déversoirs d'orage, situés en aval du quartier, rejettent annuellement près de 21 600 m<sup>3</sup> d'eaux mixtes au milieu naturel.

En lieu et place d'un programme de travaux conséquent de mise en séparatif des 2,8 kilomètres de réseau unitaire, le SYSEG souhaite infiltrer des eaux pluviales en domaines public et privé sur l'ensemble du lotissement.

Outre l'atteinte de l'objectif d'amélioration de la qualité des cours d'eau et de la reconquête de la biodiversité, le projet permettra aux différentes parties prenantes de réaliser des économies financières substantielles estimées à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Novateur techniquement, ce projet l'est également socialement. Lauréat de l'appel à projet « Eau et participation citoyenne » initié par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, il démontre que la participation citoyenne est un puissant moteur pour la mise en œuvre de politiques publiques. Depuis la genèse du projet, en janvier 2024, les habitants du quartier sont invités à prendre part aux échanges et événements organisés par le SYSEG pour, *in fine* – et s'ils le souhaitent – y adhérer. Le soutien de la commune de Mornant dans ce projet est indispensable car il permet de mobiliser un nombre important d'habitants. Concrètement, il leur est proposé de faire réaliser sur leur propriété des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales – financés en totalité par la commune par l'intermédiaire du SYSEG et par les subventions de l'Agence de l'eau.

Ce projet audacieux présente des bénéfices financiers, sociaux, techniques et environnementaux pour le territoire. En l'initiant, les élus s'engagent dans une démarche vertueuse en adéquation avec les enjeux liés aux effets du changement climatique (phénomènes de sécheresses et inondations).

Rendez-vous en 2026 pour la concrétisation de ce beau projet collaboratif, qui nous l'espérons aura eu l'occasion de se multiplier ailleurs sur notre territoire.

**Gérard Faurat**  
**Président du SYSEG**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gérard Faurat', written in a cursive style.

# Sommaire

## Présentation

Les compétences - p.4  
Le territoire - p.5  
Les équipes - p.24

## Assainissement collectif

Les réseaux de collecte - p.8  
Les stations d'épuration - p.10  
La tarification et le budget - p.12

## Assainissement non collectif

Le SPANC - p.20  
La tarification et le budget - p.22

## Eaux pluviales

Travaux et communication - p.16  
Le budget - p.17

## LE TERRITOIRE

- |                                  |                                       |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| ■ ■ ■ Beauvallon                 | ■ ■ ■ Montagny                        |
| ■ ■ ■ Brignais                   | ■ ■ ■ Mornant                         |
| ■ ■ ■ Chabanière                 | ■ ■ ■ Orléanas                        |
| ■ ■ ■ Chaponost (ZI des Troques) | ■ ■ ■ Rivierie                        |
| ■ ■ ■ Chaussan                   | ■ ■ ■ S <sup>t</sup> -Laurent-d'Agny  |
| ■ ■ ■ Echalas*                   | ■ ■ ■ S <sup>t</sup> -Romain-en-Gier* |
| ■ ■ ■ Loire-sur-Rhône*           | ■ ■ ■ Taluyers                        |
| ■ ■ ■ Millery                    | ■ ■ ■ Vourles                         |

\*Adhésion par l'intermédiaire de Vienne Condrieu Agglomération

## 15 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

*Le SYSEG assure la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Ces opérations nécessitent la création, la gestion et l'entretien de différents ouvrages. La Métropole de Lyon a confié au SYSEG le transport et le traitement des effluents des communes de Givors et Grigny par voie de convention jusqu'au 31 décembre 2027.*

## 15 COMMUNES CONCERNÉES PAR LE TRANSPORT DES EAUX PLUVIALES (EP)

*Le SYSEG assure la création, la gestion et l'entretien :*

- des réseaux séparatifs canalisés,
- des bassins de rétention d'eaux pluviales.

## 16 COMMUNES CONCERNÉES PAR L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

*Le SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) du SYSEG assure :*

- le contrôle de bon fonctionnement des systèmes existants,
- le contrôle de conception et de réalisation des installations neuves ou réhabilitées,
- la prestation de vidange,
- l'organisation d'opérations de réhabilitations groupées.

## Légende



Station d'épuration intercommunale



Station d'épuration sur les hameaux isolés



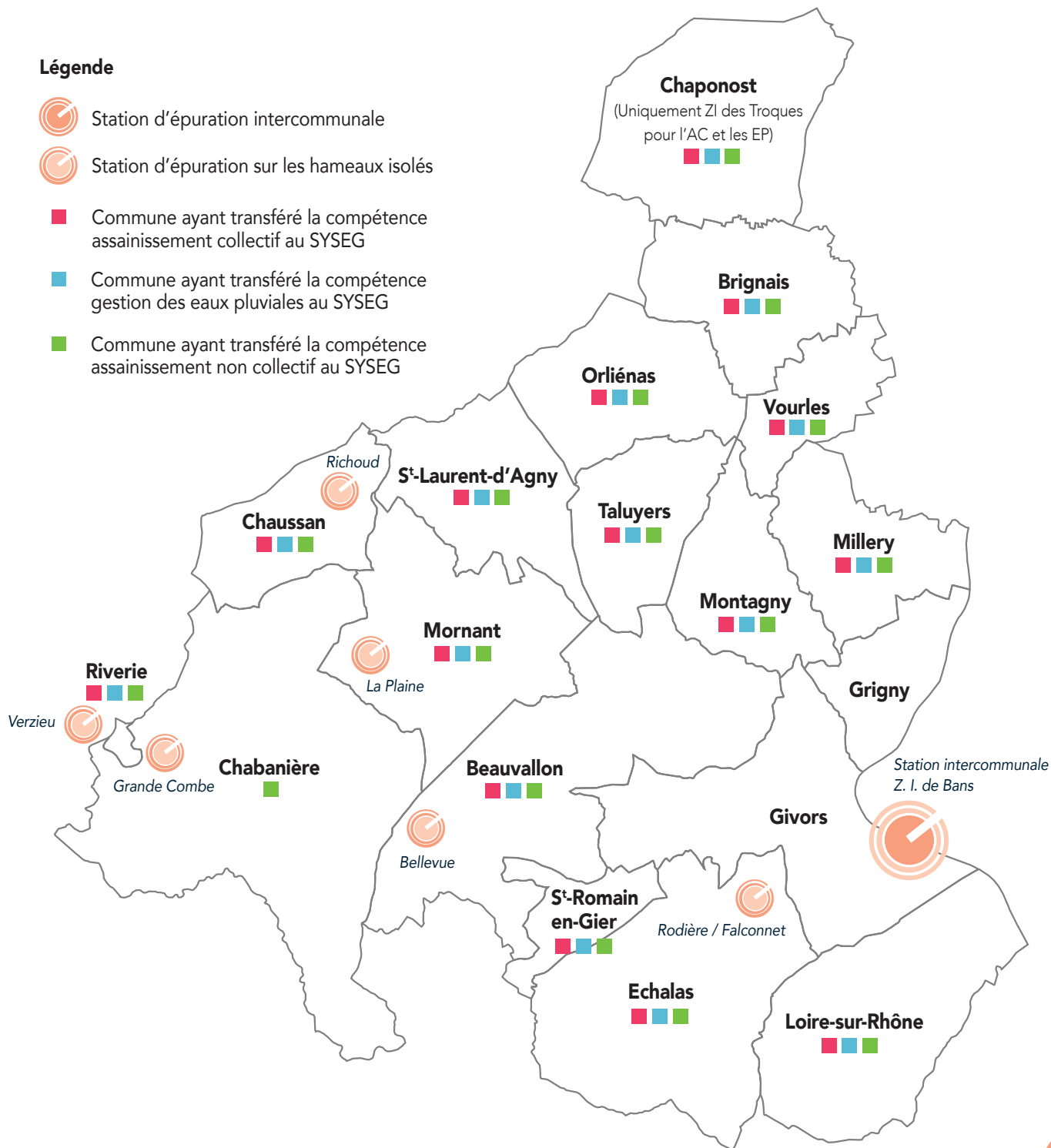
Commune ayant transféré la compétence assainissement collectif au SYSEG



Commune ayant transféré la compétence gestion des eaux pluviales au SYSEG



Commune ayant transféré la compétence assainissement non collectif au SYSEG





**AC**

Assainissement Collectif

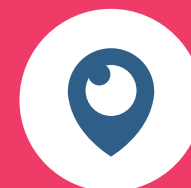
# Repères



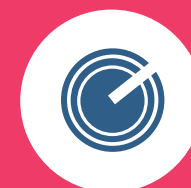
46 134\* habitants

desservis

\* hors Givors et Grigny



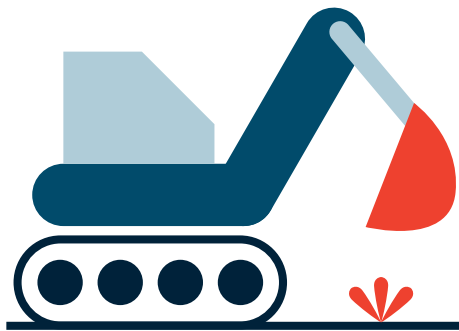
320 km  
de réseaux



4 417 829 m<sup>3</sup>  
d'eaux usées  
traitées



# L'actualité DES RÉSEAUX



## • Givors (Impasse Honoré Pététin)

Remplacement du poste de relevage des eaux usées par un équipement neuf d'une capacité accrue. Celui-ci permettra d'améliorer la qualité de l'eau du Garon en limitant les rejets d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. Quant au dispositif de pompage en ligne, il facilitera considérablement l'exploitation et la maintenance de l'équipement avec la suppression des pompes immergées dans le réservoir de transit des eaux usées.

**Montant des travaux et de maîtrise d'œuvre sur 2023 :**  
**875 631 € HT**

**Subvention attendue de l'agence de l'eau : 242 119 €**





- **Vourles**

(Secteur Grande Charrière)

Mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales.

**Montant des travaux et de maîtrise d'œuvre sur 2023 :**

**269 118 € HT**

**Subvention attendue de l'agence de l'eau : 84 927 €**

- **Millery**

(Anneau Historique et rue Gilbert Fabre)

Gilbert Fabre : mise en séparatif des réseaux.  
4 phases distinctes dans le sens amont/aval, ils se poursuivront jusqu'en septembre 2024. Un réseau d'eaux usées d'une longueur d'environ 800 mètres compris entre la place du Bouton et le stade communal sera enfoui à plus de 3 mètres de profondeur.

Anneau historique : réhabilitation et mise en séparatif des réseaux.

**Montant des travaux et maîtrise d'œuvre sur 2023 :**

**278 070 € HT**

**Subvention attendue de l'agence de l'eau pour les travaux de l'anneau historique : 168 043 €**

*De gauche à droite : remplacement du poste de relevage des eaux usées à Givors rue Pététin.*

*Mises en séparatif des réseaux à Vourles, Saint-Laurent-d'Agnay et Millery.*

- **Saint-Laurent-d'Agnay**

(Grande Rue et chemin de Cadix)

Fin des travaux de mise en séparatif des réseaux

**Montant des travaux et de maîtrise d'œuvre sur 2023 :**

**227 600 € HT**

**Subvention attendue de l'agence de l'eau : 88 550 € HT**

- **Brignais**

(Réhabilitation réseau rue de Verdun, mise en séparatif sur le secteur La Côte)

Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de Verdun. Mise en séparatif des réseaux sur le secteur de La Côte.

**Montant des travaux et de maîtrise d'œuvre sur 2023 :**

**103 499 € HT**

**Subvention attendue de l'agence de l'eau pour les travaux avenue de Verdun : 46 005 € HT ■**

A la sortie de la station d'épuration,  
les eaux usées sont dépolluées à 95 %.  
Les 5 % restants sont digérées par les bactéries  
naturellement présentes dans le Rhône.



# STATION D'ÉPURATION intercommunale

- **La station d'épuration du SYSEG a été construite en 1994.** Une seconde tranche a été ajoutée en 2004 pour améliorer ses performances de traitement. **Sa capacité est de 89 750 équivalents habitants.**

- **Le volume annuel d'effluents traités en 2023 par la station est de 4 417 829 m<sup>3</sup>** (soit une augmentation de plus de 5,4 %/2022 s'expliquant par une hausse de 15,6 % de la pluviométrie). Sur ce volume, 79 041 m<sup>3</sup> d'effluents ont été rejetés directement dans le Rhône. Soit une très forte augmentation de 283 %/2022). Ces rejets correspondent aux volumes mesurés sur le déversoir d'orage situé en entrée de la station. Après le traitement primaire, 43 086 m<sup>3</sup> d'effluents ont rejoint le fleuve via le bypass, sans passer par la phase du traitement biologique, du fait des limites de la capacité de traitement de la station en période de fortes pluies ou d'opérations de maintenance.

Ces volumes déversés représentent 2,43 % des effluents collectés en amont de la station d'épuration (contre 0,93 % en 2022).

Ces chiffres résultent d'une année 2023 plus pluvieuse comparativement à l'année 2022 (683 mm contre 591 mm).

- **Le volume facturé aux usagers est de 3 306 247 m<sup>3</sup>,** un volume stable par rapport à celui de 2022.

- Environ 50 % des eaux traitées à la station d'épuration par temps sec sont des eaux claires parasites qui réussissent à s'infiltrer dans les canalisations, et des eaux pluviales issues des réseaux unitaires qui ne nécessitent à l'origine aucun traitement.

- Des travaux ont été effectués à la station, ceux-ci concernent la rénovation des vestiaires et l'engagement de la réhabilitation de l'atelier de chaulage des boues.  
**Montant des travaux : 95 181 € HT**

- Les boues produites par la station d'épuration sont stockées sur 2 aires situées à Beauvallon (Saint-Andéol-le-Château) et Givors, dont les capacités respectives sont de 2 800 et 1 200 tonnes.

5 630 tonnes de boues ont été épandues sur une surface de 320 hectares répartis sur les parcelles de 17 agriculteurs.  
Environ 59 tonnes de boues ont été compostées afin de faire de la place sur les plateformes à des fins de stockage.

Elles sont analysées de façon bimensuelle par un laboratoire agréé pour connaître leur qualité agronomique et détecter la présence d'autres éléments. En cas de mesures non conformes, les boues sont incinérées.

La siccité\* moyenne des boues était de 34 % en 2023.

Les boues épandues sur l'année respectent les valeurs limites réglementaires sur les éléments traces métalliques et sur les composés traces organiques. **Toutes les analyses se sont révélées conformes.** Les boues épandues ont fait l'objet d'une hygiénisation conformément aux prescriptions réglementaires applicables. ■

\* Proportion de matière sèche contenue dans les boues.



## 6 stations d'épuration pour traiter les effluents des petits hameaux

-  Beauvallon / Bellevue  
100 équivalents habitants (environ 60 E.H. raccordés)
-  Chaussan / Richoud  
140 e.h. (environ 80 E.H. raccordés)
-  Echalas, Rodière / Falconnet  
120 e.h. (environ 110 E.H. raccordés)
-  Mornant / La Plaine  
195 e.h. (moins de 160 E.H. raccordés)
-  Riverie - 2 stations d'épuration  
303 e.h. (moins de 190 E.H. raccordés)

## Population desservie

- **46 134 habitants desservis** selon la population légale recensée par l'INSEE, soit 19 701 abonnés hors Givors et Grigny (+ 1,81 % entre 2022 et 2023).

- **Consommation d'eau moyenne :** 114,03 litres/jour/habitant (stable par rapport à 2022)



# FINANCES ET BUDGET

## Quel est le coût moyen de l'assainissement ?

• Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, le coût moyen de l'assainissement (hors redevance de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) est de **1,8956 €/m<sup>3</sup>**. La surtaxe assainissement du SYSEG comprend une part variable de 0,76 €/m<sup>3</sup> et une part fixe de 18 € HT/an.

La convergence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 vers un tarif unique de la part assainissement pour l'ensemble des habitants du territoire découle d'une volonté politique des élus du SYSEG. Ceux-ci souhaitaient appliquer un tarif unique à la totalité des usagers de l'aire syndicale ayant accès au service. Celle-ci s'est faite progressivement et a dû être lissée sur plusieurs années pour temporiser, selon les 15 communes adhérentes, avec des hausses ou des baisses provoquées par cette mise à niveau.

## Comment est financé le service ?

- **Par la surtaxe assainissement perçue auprès des abonnés** sur la facture d'eau, soit 1 985 745 €.
- **Par la Métropole de Lyon** qui a versé au SYSEG une participation de 1 581 849 € pour les investissements, le transport et le traitement des effluents de Givors et Grigny.
- **Par la PFAC** (Participation Financière à l'Assainissement Collectif), soit 385 837 €.

- **Par la commune de Chabanière** qui a versé au SYSEG une participation de 1 870 € pour l'entretien de la station d'épuration de Bellevue.

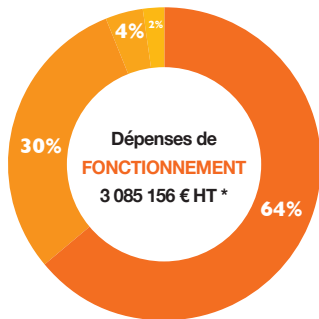
- **Par les aides de l'agence de l'eau avec :**
  - le versement d'une prime pour épuration
  - l'attribution de subventions pour le financement de 2 postes d'agents du SYSEG.Soit un montant total de 253 520 €.

## Exploitation du service

- La collecte, le transport et la dépollution des eaux usées s'effectuent sous la forme d'une **délégation de service public** assurée par VEOLIA Eau sur l'ensemble du territoire du SYSEG dans le cadre d'un contrat d'affermage pour une durée de 6 ans (juillet 2018 à juillet 2024) qui a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2024.

## Patrimoine

- **58 km** de collecteurs de transport intercommunaux unitaires.
- **259 km** de réseaux de collecteurs unitaires ou séparatifs.
- Plus de **7 600 regards** et plus de **6 000 grilles et avaloirs**.
- **31 stations** de relevage ou de refoulement.
- **7 stations d'épuration** (lire p. 10/11).



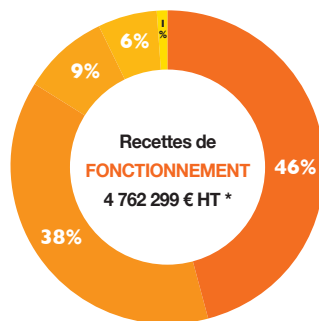
**Charges à caractère général (64%)**  
(Rémunération de Veolia pour les usagers de Givors et Grigny, véhicules, assurances, frais administratifs, taxes et redevances, frais des locaux, publications, charges exceptionnelles...)

**Charges de personnel (30%)**

**Charges financières (4%)**  
Remboursement des intérêts des emprunts

**Indemnités des élus (2%)**

\*3 085 156 € - 1 159 045 € d'opérations d'ordre = 1 926 111 €



**Surtaxe perçue auprès des usagers sur leur facture d'eau pour financer le service (46%)**

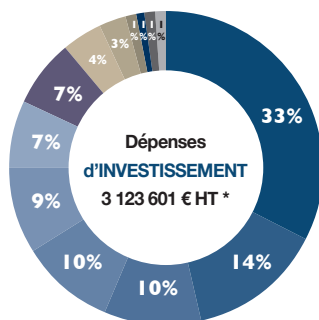
**Participations Métropole de Lyon et Chabanière (38%)**

**PFAC : Participation pour le Financement de l'A.C. (9%)**

**Subvention et prime agence de l'eau (6%)**

**Reprise sur provisions, atténuations de charges, autres produits de gestion courante (1%)**

\*4 648 597 € - 481 478 € d'opérations d'ordre = 4 762 299 €



**Remplacement du poste de relevage de Pététin (33%)**

**Charges financières (Remboursement du capital des emprunts) (14%)**

**Mise en séparatif de l'anneau historique Gilbert Fabre à Millery (10%)**

**Mise en séparatif du secteur de la Grande Charrière à Vourles (10%)**

**Mise en séparatif des réseaux Grande Rue et chemin de Cadix à Saint-Laurent-d'Agny (9%)**

**Etudes (7%)**

**Travaux divers et de gestion patrimoniale (7%)**

**Réhabilitation des réseaux de la rue de Verdun et mise en séparatif sur le secteur de la Côte à Brignais (4%)**

**Travaux d'aménagement à la station d'épuration (3%)**

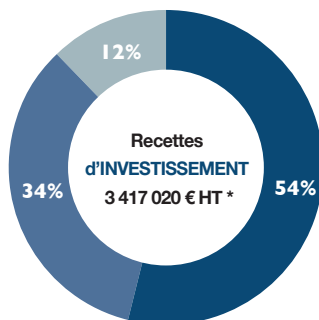
**Création du bassin d'orage des 7 chemins et réhabilitation de réseaux à Orléans (1%)**

**Sectorisation diagnostic permanent Vallée du Garon (1%)**

**Mise en séparatif des rues Thonnerieux et Coin à Echalas (1%)**

**Mobilier, informatique, véhicule (moins de 1%)**

\*3 123 601 - 481 478 € d'opérations d'ordre = 2 642 123 €



**Affectation du résultat et réserves réglementaires (54%)**

**Amortissement (34%)**

**Subventions de l'agence de l'eau et autres (12%)**

\*3 417 020 € - 1 159 045 € d'opérations d'ordre = 2 257 975 €

The logo consists of the letters 'EP' in a bold, white, sans-serif font, centered within a series of concentric circles. The innermost circle is a medium blue, the middle ring is a lighter blue, and the outermost ring is a very light blue, all set against a solid medium blue background.

**EP**

eaux pluviales

L'atelier multiacteurs organisé par le SYSEG s'est déroulé pour la seconde année consécutive. Organisé à Millery, il a permis de réunir une soixantaine de participants réunis autour de la thématique de la gestion des eaux pluviales.

## Repères



130 km  
de canalisations



35 bassins tampons



50 % d'eau propre  
traitée à la station  
par temps sec



- **Saint-Laurent-d'Agny** (Grande Rue et chemin du Cadix).  
Poursuite de la mise en séparatif des réseaux d'eaux usées et pluviales débutés en 2022.

**Montant des travaux réalisés : 395 271 € TTC**

- **Millery** (anneau historique et rue Gilbert Fabre).  
Mise en séparatif des réseaux

**Montant des travaux réalisés : 146 928 € TTC**

- **Montagny** (secteur Sourzy).  
Poursuite de la création du réseau d'eaux pluviales débuté en 2022.

**Montant des travaux réalisés : 118 905 € TTC**

- **Vourles** (route de Brignais).  
Solde du renouvellement d'un collecteur d'eaux pluviales sous dimensionné situé sous la route départementale 114.

**Montant des travaux réalisés : 52 039 € TTC**

- **Vourles** (Grande Charrière).  
Mise en séparatif des réseaux
- Montant des travaux réalisés : 373 159 € TTC**  
**Subvention agence de l'eau : 108 314 €**

## Travaux... et actions

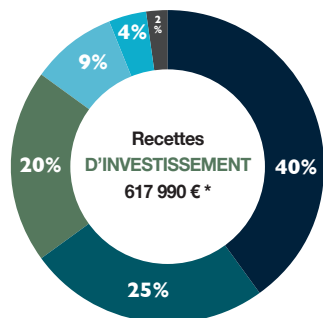


- **Organisation d'une journée événementielle\*** au château de la Gallée à Millery sur la thématique des eaux pluviales. Cet atelier multiacteurs a réuni une soixantaine d'acteurs de l'aménagement du territoire : promoteurs immobiliers, architectes, bureaux d'études, services techniques et élus des collectivités territoriales.
- **Organisation d'une conférence\*** sur la thématique de la voirie et de la gestion des eaux pluviales. Cet événement démontrant la compatibilité de ces deux domaines a regroupé une quarantaine de participants.
- **Réalisation d'un dépliant à destination des opérateurs économiques\*** pour les informer des bénéfices de la gestion des eaux pluviales par infiltration à la parcelle. ■

\*actions réalisées avec le soutien financier de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

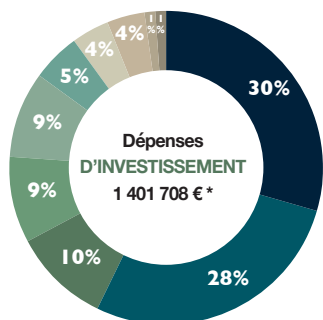


# Finances et budget



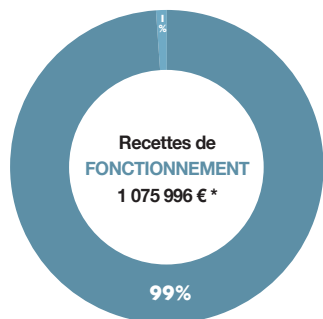
- Amortissement (40%)
- FCTVA (25%)
- Affectation du résultat (20%)
- Subventions agence de l'eau et autres (9%)
- Emprunts (4%)
- Régularisation des investissements (2%)

\*617 990 € - 248 117 € d'opérations d'ordre = 369 873 €



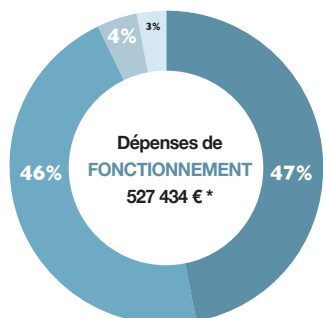
- Travaux Vourles (Grande Charrière et amont de la Plaine) (30%)
- Travaux Saint-Laurent-d'Agy (28%)
- Travaux Millery (anneau historique et Gilbert Fabre) (10%)
- Travaux Montagny (quartier de Sourzy) (9%)
- Charge financière (remboursement capital des emprunts) (9%)
- Travaux Mornant (rue Victor Hugo et impasse de la Pavrière) (5%)
- Zonages eau pluviales (4%)
- Travaux Brignais (4%)
- Travaux Echallas (1%)
- Amortissement (1%)

\*1 401 708 € - 7 914 € d'opérations d'ordre = 1 393 794 €



- Participation des communes et de Vienne -Condrieu-Agglomération (99%)
- Amortissement (1%)

\*1 075 996 € - 7 914 € d'opérations d'ordre = 1 068 082 €



- Amortissement (47%)
- Charges à caractères générales et exceptionnelles (46%)
- Charges financières (intérêts des emprunts) (4%)
- Charges de personnel (3%)

\*527 434 € - 248 117 € d'opérations d'ordre = 279 317 €

## Participation des communes aux dépenses de fonc. et d'inv.

| Participation des communes    | dette et frais de fonct. <sup>(1)</sup> | frais d'invest.           | Quote-part réseaux unitaires | Total              |
|-------------------------------|---|---------------------------|------------------------------|--------------------|
| Beauvallon                    | 23 812 €                                | 0 €                       | 7 234 €                      | 31 046 €           |
| Brignais                      | 55 540 €                                | 44 212 €* <sup>(2)</sup>  | 20 825 €                     | 120 577 €          |
| Chaponost (Z.I. Les Troques)  | 1 258 €                                 | 0 €                       | 0 €                          | 1 258 €            |
| Chaussan                      | 3 712 €                                 | 0 €                       | 1 195 €                      | 4 907 €            |
| Millery                       | 12 315 €                                | 857 €* <sup>(2)</sup>     | 13 170 €                     | 26 342 €           |
| Montagny                      | 52 049 €                                | 0 €                       | 3 096 €                      | 55 145 €           |
| Mornant                       | 15 311 €                                | 76 273 €* <sup>(2)</sup>  | 11 748 €                     | 103 332 €          |
| Orliénas                      | 53 483 €                                | 0 €                       | 1 009 €                      | 54 492 €           |
| Riverie                       | 889 €                                   | 0 €                       | 517 €                        | 1 406 €            |
| S <sup>t</sup> -Laurent-d'Agy | 26 702 €                                | 330 431 €* <sup>(2)</sup> | 1 279 €                      | 358 412 €          |
| Taluyers                      | 8 520 €                                 | 0 €                       | 4 230 €                      | 16 033 €           |
| Vourles                       | 23 684 €                                | 0 €                       | 3 785 €                      | 192 469 €          |
| V.C. Agglomération            | 57 538 €                                | 23 171 €* <sup>(2)</sup>  | 6 912 €                      | 87 621 €           |
| <b>Total</b>                  | <b>334 813 €</b>                        | <b>643 227 €</b>          | <b>75 000 €</b>              | <b>1 053 040 €</b> |

<sup>(1)</sup> Régularisations 2022 non incluses - <sup>(2)</sup> Solde et acompte sur opérations 2021/2022 inclus

The logo features the acronym 'ANC' in a large, bold, white sans-serif font. Below it, the full name 'Assainissement Non Collectif' is written in a smaller, white sans-serif font. The text is centered within a series of concentric circles that fade from a medium green to a lighter green, all set against a solid medium green background.

# ANC

Assainissement Non Collectif

Le SYSEG propose à ses usagers d'effectuer des vidanges de leur installation. Les économies d'échelles obtenues permettent de proposer des coûts attractifs.

## Repères



2 895  
installations

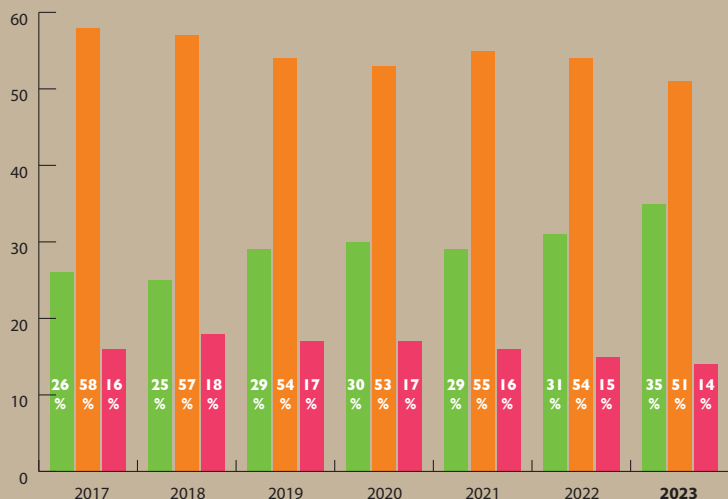


302 contrôles de  
bon fonctionnement



35 % d'installations  
conformes

## Evolution de la conformité des installations



### Légende

😊 ■ Avis conformes

😐 ■ Avis non conformes **sans risques**  
pour l'environnement et la salubrité publique.

Obligation de réhabilitation  
dans un délai d'un an en cas de vente.

😞 ■ Avis non conformes **avec risques**  
pour l'environnement et la salubrité publique.

Obligation de réhabilitation dans un délai de 4 ans  
suite au contrôle constatant la non conformité.

Obligation de réhabilitation  
dans un délai de un an en cas de vente.

# TOUT SAVOIR SUR LE SPANC\*

\* Service Public de l'Assainissement Non Collectif

## Comment se déroule un contrôle ?

### Le contrôle de l'existant porte sur :

1. Le bon état des ouvrages, leur ventilation, leur accessibilité, le bon écoulement des effluents.
2. L'accumulation normale des boues.
3. La vérification des vidanges et des bacs à graisses.

L'utilisateur bénéficie des conseils apportés par la technicienne, notamment sur l'entretien de son installation.

### Les contrôles de conception et réalisation (création et/ou réhabilitation) portent sur :

1. Le contrôle de conception/implantation : validation du projet, vérification du dimensionnement de la filière, du respect des distances réglementaires, la cohérence de la filière préconisée en fonction du type de sol rencontré.
2. Le contrôle de réalisation : au moins deux visites dont une avant remblaiement afin de vérifier le respect des règles de l'art.

## Quelles sont les étapes pour une réhabilitation ?

1. Réalisation d'une étude de faisabilité et de dimensionnement par un bureau d'études.
2. Déclaration via un formulaire de la demande d'installation.
3. Validation du projet par le SPANC et édition d'un rapport de conception.
4. Réalisation des travaux par un professionnel. Vérification simultanée et obligatoire par le SPANC. Edition d'un rapport de réalisation. ■

## Zoom sur l'état du parc



COMMUNES

INSTALLATIONS

ÉTAT DE CONFORMITÉ EN UNITÉS

ÉTAT DE CONFORMITÉ EN %

| COMMUNES              | INSTALLATIONS | ÉTAT DE CONFORMITÉ EN UNITÉS |              |            | ÉTAT DE CONFORMITÉ EN % |             |             |
|-----------------------|---------------|------------------------------|--------------|------------|-------------------------|-------------|-------------|
| Beauvallon            | 318           | 117                          | 149          | 52         | 37 %                    | 47 %        | 16 %        |
| Brignais              | 87            | 31                           | 47           | 9          | 36 %                    | 54 %        | 10 %        |
| Chabanière            | 591           | 182                          | 286          | 123        | 31 %                    | 48 %        | 21 %        |
| Chaponost             | 408           | 156                          | 192          | 60         | 38 %                    | 47 %        | 15 %        |
| Chaussan              | 139           | 62                           | 60           | 17         | 45 %                    | 43 %        | 12 %        |
| Echalas               | 293           | 131                          | 127          | 35         | 45 %                    | 43 %        | 12 %        |
| Loire-sur-Rhône       | 144           | 69                           | 52           | 23         | 48 %                    | 36 %        | 16 %        |
| Millery               | 194           | 59                           | 128          | 7          | 30 %                    | 66 %        | 4 %         |
| Montagny              | 68            | 12                           | 49           | 7          | 18 %                    | 72 %        | 10 %        |
| Mornant               | 167           | 41                           | 105          | 21         | 25 %                    | 63 %        | 13 %        |
| Orliénas              | 217           | 62                           | 121          | 34         | 29 %                    | 56 %        | 16 %        |
| Riverie               | 4             | 1                            | 3            | 0          | 25 %                    | 75 %        | 0 %         |
| Saint-Laurent-d'Agnay | 92            | 35                           | 51           | 6          | 38 %                    | 55 %        | 7 %         |
| Saint-Romain-en-Gier  | 10            | 3                            | 5            | 2          | 30 %                    | 50 %        | 20 %        |
| Taluyers              | 130           | 44                           | 70           | 16         | 34 %                    | 54 %        | 12 %        |
| Vourles               | 33            | 3                            | 24           | 6          | 9 %                     | 73 %        | 18 %        |
| <b>TOTAL</b>          | <b>2 895</b>  | <b>1 008</b>                 | <b>1 469</b> | <b>418</b> | <b>35 %</b>             | <b>51 %</b> | <b>14 %</b> |

Aujourd'hui **418** installations génèrent des risques de pollutions envers les milieux naturels. Leur réhabilitation est urgente et obligatoire. Convainquons tous ensemble les usagers d'engager des travaux !

## Félicitations aux 73 usagers ayant réhabilité leur installation

# FINANCES ET BUDGET

### Combien ça coûte ?

Le budget du SPANC s'équilibre uniquement au moyen des redevances perçues auprès des usagers. Elles sont facturées par celui-ci une fois le service effectué. Il dispose d'une régie de recettes pour leur encaissement. En cas de non paiement, c'est le Service de Gestion Comptable (SGC) de Givors qui est en charge du recouvrement de ces sommes. La redevance d'assainissement n'est pas soumise à la TVA.

#### Montant des différentes redevances au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- Contrôle de bon fonctionnement (tous les 6 ans) : 132 €  
Si caractère urgent : majoration de 40 €
- Contrôle de conception d'implantation : 100 €
- Contrôle de réalisation exécuté dans le cadre d'une création ou d'une réhabilitation : 150 €
- Redevance dans le cadre de la prestation d'entretien des systèmes d'ANC : 30 €/vidange.

### Vidanges d'installations

En 2023, 35 usagers ont fait appel au SPANC du SYSEG pour vidanger leur installation. Outre le fait de garantir le bon fonctionnement de leur filière, cette opération permet aux particuliers de bénéficier de tarifs attractifs compte-tenu des économies d'échelle réalisées grâce au nombre de vidanges effectuées.

Ce service est systématiquement proposé aux usagers dans le cadre du contrôle de bon fonctionnement de leur installation effectué lors du passage des techniciennes du SPANC. ■



**Le SPANC doit être  
à la réhabilitation d**

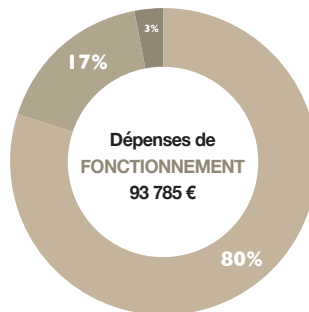
**Les usagers doivent  
respecter les procé  
la conformité des tr  
et de leur dispositif**

(lire parcours simplifié des étapes pour une réhabilita

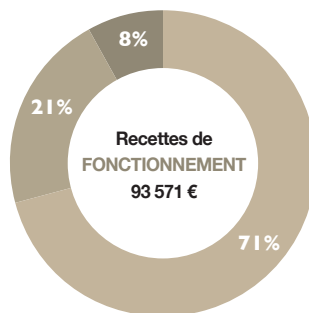


associé  
de chaque installation.

impérativement  
procédures garantissant  
travaux  
d'assainissement.



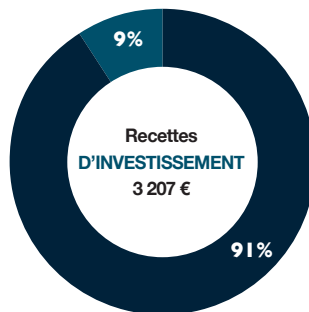
- Charges de personnel (80%)
- Charges à caractère général (17%)
- Opérations d'ordre (3%)



- Recettes liées aux différents contrôles (71%)
- Atténuations de charges et produits de gestion courante (21%)
- Remboursement des particuliers pour les vidanges (8%)



- Achat de mobilier et de matériel informatique (100%)



- Opérations d'ordre (91%)
- FCTVA (9%)

# Les équipes 2024

## LE BUREAU

- **Gérard FAURAT**  
Président
- **Gérard MAHINC**  
1<sup>er</sup> Vice-Président / Communication et ANC
- **Guillaume LEVEQUE**  
2<sup>ème</sup> Vice-Président / Finances
- **Thierry DILLENSEGER**  
3<sup>ème</sup> Vice-Président / Stations d'épuration
- **Roger REMILLY**  
4<sup>ème</sup> Vice-Président / Réseaux AC et EP
- **Gaël DOUARD**  
5<sup>ème</sup> Vice-Président / Problématique EP, zonages EP et AC

## LES PERMANENTS

- **Christelle FARGEAS** - Directrice
- **Sébastien LAURENT** - Chargé de communication
- **Régine THOLLET** - Assistante administrative
- **Claire VIRICEL** - Assistante administrative
- **Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS** - Responsable technique
- **Lionel ALIX** - Technicien ANC
- **Christophe DOMENGET** - Technicien AC
- **Clément JOBARD** - Technicien AC
- **Romane HELM** - Responsable de l'instruction des demandes d'urbanisme
- **Corentin DIOLOT** - Chargé de l'instruction des demandes d'urbanisme
- **Valentin DEVILLE** - Chargé de mission eaux pluviales
- **Leslie WIMMERS** - Chargée de mission rejets non domestiques

## LES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DU MANDAT 2020/2026

Beauvallon

**Gérard FAURAT**  
François PINGON

Brignais

**Roger REMILLY**  
**Erwan LE SAUX**  
**Jean-Philippe GILLET**  
Solange VENDITTELLI

Chabanière

**Martine PERRON**  
Evelyne BESSON

Chaponost

**Jean-François PERRAUD**  
Jérôme CROZET

Chaussan

**Christophe GRANGE**  
Didier GUYOT

Millery

**Guillaume LEVEQUE**  
Michel CASTELLANO

Montagny

**Christophe BAUDUIN**  
Jean-Luc BERARD

Mornant

**Gaël DOUARD**  
**Jean-Marc MACHON**  
Patrick BERRET

Orliénas

**Nathalie CHARTOIRE**  
Cédric BOURGUIGNON

Riverie

**Vincent GUGLIELMI**  
Claire BASSET-BELLEINGUER

St-Laurent-d'Agny

**Vincent PASQUIER**  
Denis MONOD

Taluyers

**Pierre-Luc GUITTET**  
Jean-Jacques COURBON

Vourles

**Thierry DILLENSEGER**  
Dominique REGNIER

Vienne Condrieu Agglomération

**Alain CLERC**  
**Gérard MAHINC**  
**Roger SIMON**  
Michèle BOIRON  
François DAROUX  
Pascal GALAMAND



Syndicat Mixte pour la Station d'Épuration de Givors  
262, rue Barthélemy Thimonnier - Parc d'activités de Sacuny - 69530 Brignais  
☎ 04 72 31 90 73 ✉ syseg@syseg.eu 🌐 www.syseg.fr